

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 07/07/2022

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU Opérations de contrôles des usages de l'eau en Vendée

Depuis début mai, la baisse significative des débits des cours d'eau et du niveau des nappes souterraines a amené le préfet de la Vendée à limiter les prélèvements et certains usages de l'eau, en vue de préserver la ressource en eau, la santé et la salubrité publique, l'alimentation en eau potable et les écosystèmes aquatiques.

Afin de veiller au respect de ces mesures de restriction, **des opérations de contrôles coordonnées et ciblées** sont réalisées par les services de police de l'environnement : la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Office français de la biodiversité (OFB) avec la Gendarmerie nationale.

En effet, les prélèvements illégaux fragilisent la faune et le fonctionnement des milieux aquatiques car ils réduisent la quantité d'eau, souterraine ou de surface, restant disponible.

Plus de cinquante contrôles ciblés ont ainsi été réalisés sur le département au cours desquels 5 infractions ont été constatées.

Suite à ces constats, les procureurs de la République des tribunaux judiciaires des Sables d'Olonne et de La Roche-sur-Yon ont exercé des poursuites à l'égard des contrevenants avec **la saisie du matériel utilisé** pour ces prélèvements illégaux.

Ces saisies concernent plusieurs exploitations agricoles situées dans le nord du département et sur le marais Poitevin. Les infractions judiciaires commises dans ces affaires sont passibles d'une forte amende et de la confiscation du matériel mis en cause. **Des sanctions administratives** seront également prises par le préfet à l'encontre de ces contrevenants, pouvant amener à des réductions des volumes attribués lors des prochaines campagnes d'irrigation.

Si la pluviométrie du mois de juin a été supérieure à la normale et a permis de stabiliser voire améliorer localement la situation hydrologique, la situation pourrait rapidement se dégrader au vu du temps chaud et sec annoncé pour les prochains jours.

L'eau est un bien commun, chaque utilisateur qu'il soit professionnel ou particulier, est invité à être vigilant et à agir afin de maîtriser sa consommation.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefvendee](https://www.instagram.com/prefvendee)

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon